



Compte rendu du Conseil d'Administration extraordinaire du mercredi 1 octobre 2014

Ordre du jour

Réponse à la demande de subvention pour le fonctionnement de l'Association Pont Caffino

Invités: les membres du CA du CanOë kayak.

Présents: Christian Branger, Evelyn Cormerais, Anne Cormier, Jacques Fuselier, Virginie Massart, Denis Marsolier, Christian Moriceau, Cécile Ollivier -Marchand, Marité Radigois, Jean-Mi Radigois, Annie-Claude Renaudin, Yvon Routier, Évelyne Sibioude, Françoise Simon.

Excusés: Thierry Dugué

Le document sur **l'historique du club** de canoë- kayak que Jean-mi a rédigé, a circulé pour quelques corrections. Il semble maintenant complet. Françoise complète par des articles de journaux de l'époque pour illustrer ces propos .

Rapport sur la réunion du 3 juillet 2014, au siège de Sevraval avec M Dejoie président de Sevraval ainsi que sa secrétaire, M. Brochard, président de l'association Pont Caffino, M le Maire de Château-Thébaud, et Annie-Claude Renaudin, Yvon Routier, Jean-mi Radigois représentants l'Amicale Laïque de Château-Thébaud.

La réunion fut courte, un seul point à l'ordre du jour «Etudier les modalités de participation au financement du fonctionnement de L'Association Pont Caffino des collectivités et des différents utilisateurs».

Sevraval est un syndicat hydraulique chargé des rivières mais aussi des rives. Elle regroupe 13 communes de l'agglomération nantaise dont elle perçoit une cotisation annuelle et gère l'ensemble du bassin de la Sèvre de la Maine et de ses rives (et pas uniquement le site de Caffino)

L'association Pont Caffino est chargé de la gestion du site. A l'origine l'association Pont Caffino regroupait beaucoup d'associations locales qui animaient le site. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Essentiellement 2 clubs (le Club Alpin et le club de Canoë)

Sevraval considère que l'association Pont Caffino devrait être autonome et vivre de ses propres activités d'où la suppression de son aide. Le club verse déjà 1500€ à l'Association Pont Caffino pour l'utilisation du site et partage avec elle les coûts et bénéfices des animations selon un barème stipulé dans les annexes de la Convention.

Il nous semble normal de payer à l'association Pont Caffino ce que nous dépensons que ce soit

en électricité, en eau, voire en poubelles. Mais il ne nous semble pas normal de payer pour les autres notamment pour les particuliers et autres associations. Le souci c'est qu'il n'y a pas d'outil de mesure spécifique sur le site. Les dépenses sont par postes... mais globalisées.

La convention est renouvelable tous les 3 ans. Les annexes peuvent être revues chaque année. C'est sur elle qu'il faut s'appuyer.

Il faut travailler sur le juste coût du club. Christian Branger va faire une demande auprès de David Ravache pour qu'il se renseigne.

D'après Christian ce n'est pas la convention qui est remise en cause c'est la location des canoés le WE. L'asso Pont Caffino voit là une manne qui lui file entre les doigts mais si ces locations rapportent ce n'est pas dans un but lucratif et commercial mais pour permettre aux jeunes de participer à des rencontres de haut niveau.

Jean-mi a étudié les chiffres des comptes de résultat de l'Association. Mais sont ils exacts? Que recouvrent ils? Il prévoit de rencontrer directement le président de l'association Pont Caffino pour mieux les comprendre.

Notre proposition

Nous renseigner sur le coût d'un kayakiste, pour évaluer si les montants que nous donnons à l'association (nous et la mairie de Château-Thébaud) couvrent tous nos frais.

Nous sommes prêts à ré-étudier le montant financier de l'allocation annuelle versée par le club dans le cadre de la Convention si, d'après notre étude, il s'avère qu'il ne couvre pas tous nos frais.

Souligner notre volonté de participer à une action collective commune d'entretien du site, organisée par l'association Pont Caffino à laquelle participerait notre Amicale. Cette activité permettrait de diminuer le coût de ce poste de dépenses.

Prochain CA le 7 octobre..., à 20h30, salle Marcel Canonnet

Compte-rendu rédigé par

Marité RADIGOIS, secrétaire adjointe chargée des Comptes-rendus

Vu, la présidente :

Françoise SIMON